

AGGLOMÉRATION de VESOUL
Communauté de Communes

OPERATION

MISE EN VALEUR DES FACADES

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

La CCAV donne des couleurs à vos maisons

L'agglomération de Vesoul a décidé d'engager une politique de soutien à la mise en valeur des façades des cœurs de villages de la Communauté et de certains quartiers de la ville de Vesoul.

La qualité architecturale, la valorisation du patrimoine ou la mise en valeur de lieux et de sites remarquables ont permis la définition de périmètres prioritaires éligibles.

Le plan de ces périmètres et la charte des travaux subventionnables sont consultables dans chacune des mairies et sur le site internet de la CCAV (vesoul.fr).

Si votre domicile est concerné, prenez connaissance des modalités d'aides qui pourront vous être attribuées.

Alain CHRETIEN
Président de la Communauté de Communes
de l'Agglomération de Vesoul

I - Rappel des règles d'attribution de l'aide de la CCAV

Bénéficiaires des aides de la CCAV :

- Tous propriétaires, copropriétaires ou locataires de bâtiments privés, dont le projet de rénovation de façade se situe dans le périmètre prioritaire défini pour chaque commune

Critères d'éligibilité :

- Les façades concernées doivent être vues depuis l'espace public
- Les teintes sont à choisir dans le nuancier approuvé par la CCAV

Travaux subventionnables :

- Ravalement des façades, avec ou sans travaux d'isolation
- Réhabilitation des vérandas, marquises, ouvrages à caractère patrimonial
- Tous travaux prévus dans la charte de qualité approuvée par la CCAV

Plafond de la dépense subventionnable :

- 20 000 € pour les ravalements de façades
- 25 000 € pour les rénovations de façades intégrant des éléments patrimoniaux (marquises, vérandas...)
- 100 000 € pour les ravalements de façades d'immeubles collectifs remarquables au sens architectural.

Taux de subvention :

- 20% pour les ravalements de façades
- 25% pour les rénovations de façades intégrant des éléments patrimoniaux (marquises, vérandas...)

II – Dépôt du dossier de demande de subvention

Si votre projet de travaux se situe dans le périmètre subventionnable (les plans peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet de la CCAV : vesoul.fr), vous adressez l'imprimé de demande ci-joint, ainsi que les plans et photos à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul
Service Urbanisme – Logement
6 rue de la Mutualité – BP 90445
70007 VESOUL Cedex

III – Instruction du dossier

- Visite sur place de l'architecte du CAUE, en vue de définir avec le demandeur le choix des matériaux et des couleurs conformément à la charte de qualité.
- A l'issue de cette visite, un cahier des charges est remis au demandeur, afin qu'il fasse établir un devis par une entreprise de son choix.
- Envoi du devis par le demandeur au CAUE (*2 rue des Ilottes 70 000 VESOUL
Téléphone : 03.84.96.97.75 Mme Lemoine*)
- Vérification, par le CAUE, de la conformité des travaux projetés à la charte de qualité, et transmission du dossier à la CCAV pour examen de l'octroi de la subvention
- Examen du dossier par le Bureau Communautaire et décision d'attribution ou de rejet de la subvention
- Notification au demandeur de la décision du Bureau Communautaire

IV – Paiement de la subvention

- A l'issue des travaux, envoi par le demandeur des factures au CAUE, pour validation de la conformité des travaux réalisés à la charte de qualité.
- Paiement de la subvention par la CCAV, au vu du rapport final du CAUE

Pour tous renseignements vous pouvez contacter
le service Urbanisme et Logement au 03.84.97.12.97.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

À remplir et à transmettre à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes
de l'Agglomération de Vesoul
Service Urbanisme – Logement
6 rue de la Mutualité
BP90445
70007 Vesoul Cedex

M., Mme, Mlle (NOM – Prénom).....

Domicilié.....

Téléphone.....

Propriétaire

Locataire

Souhaite réaliser les travaux de.....

Sur le bâtiment situé.....

Commune de

Et demande à bénéficier de la politique d'aide financière prévue par la Communauté de communes de l'agglomération de Vesoul.

Fait à.....

Le.....

Signature du demandeur

Pièces à joindre à cet imprimé :

- ◆ Un plan de situation
- ◆ Photographies couleur des façades à rénover